

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**du Jeudi 15 Octobre 2020**

Convocation du 9 octobre 2020

**Présidence** : Éric THOMAS

**Présents** : M. THOMAS (Maire), M. TAVEL, Mme BUISSET, M. MICHON, Mme RANDU et M. GAUDET (Adjoints), M. BATISSE, M. BERNARD, Mme GAGNEPAIN, M. MERCADO, M. BERNARDIN, Mme SAVEY, M. VERCHERE, Mme FOURÉ-DELORME, Mme MICHON, Mme PONSOT, Mme DUCROZET et Mme CORDON

**Excusé** : M. YANTOUR

**Absent** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Franck GAUDET

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 15 octobre 2020 à 20h00 pour traiter l'ordre du jour ci-dessous.

\*\*\*\*

A 20h00 Monsieur Yvan PAUGET (Directeur de l'Agence Départementale d'Ingénierie) est venu présenter ce service destiné aux collectivités Territoriales et Etablissements Publics qui le souhaitent, en leur apportant une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

L'agence a notamment vocation à apporter une solution à ses adhérents pour réaliser ou faire réaliser leurs études et leurs travaux dans les domaines de :

- la voirie et l'aménagement de l'espace public
- l'eau potable et l'assainissement
- l'aménagement de l'espace et l'urbanisme
- le développement économique
- le bâtiment et l'énergie.

Pour réaliser ces missions, l'agence pourra intervenir comme assistant à maîtrise d'ouvrage ou maître d'œuvre.

Une cotisation annuelle sera à régler par la collectivité (0,25 centimes par habitant).

Son intervention terminée, Monsieur Yvan PAUGET quitte la salle.

\*\*\*\*

## Déroulement de la séance

Le compte rendu de la réunion du 10 septembre 2020 ne fait l'objet d'aucune remarque.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la modification de l'ordre du jour en rajoutant une question à savoir la modification du tableau des emplois de la collectivité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

\*\*\*\*

### **I - Agence Départementale d'Ingénierie**

Suite à la présentation réalisée par Monsieur Yvan PAUGET en début de séance, les conseillers municipaux sont séduits par les services rendus par l'agence d'ingénierie.

Après échanges, le conseil municipal décide d'adhérer à ladite agence et autorise le Maire à signer la convention à intervenir.

### **II - Révision du PLU**

Le conseil municipal prend connaissance des résultats de la consultation effectuée le 31 juillet 2020 auprès de 3 urbanistes, 3 bureaux d'études pour le volet environnemental et 3 cabinets pour la numérisation des plans à savoir :

1. Urbaniste : 2 cabinets ont répondu à l'offre

Nom	Montant HT	Concertation Réunion publique (unitaire) ou réunion travail complémentaire	Article	Bilan concertation
VERDI Ingénierie	32 147,50	600,00	103,00	880,00
DALLY-MARTIN Agnès	22 651,00	530,50		

2. Evaluation environnementale : 1 seule offre reçue à savoir le cabinet GEONOMIE pour un coût HT de 5 295,00 euros, 250,00 euros HT pour une réunion de travail complémentaire et 2800,00 euros HT pour l'état initial de l'environnement.

3. Numérisation des plans : 2 géomètres ont répondu (dont 1 hors délai)

L'offre recevable émane de AXIS-Conseils pour un coût de 9 000,00 euros HT.

Après étude des devis le conseil municipal retient les prestataires ci-dessous :

- Madame Agnès DALLY-MARTIN en qualité d'urbaniste
- le cabinet GEONOMIE pour la réalisation de l'évaluation environnementale
- AXIS-Conseils pour la numérisation des plans.

### **III - Convention de servitudes**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention de servitudes avec ENEDIS pour la pose d'un coffret en émergence sur la parcelle communale ZC 222 au lieudit « Au Chauffaud » à La Morandière. Cette convention est établie à titre gratuit.

### **IV - Finances**

A) Un dossier d'effacement de dettes est parvenu au secrétariat de mairie par le biais de la Trésorerie Municipale. Il concerne une dette d'un montant de 84 euros concernant des frais de garderie.

Au vu de la décision de la commission de surendettement des particuliers de l'Ain, l'effacement de la dette s'impose à la collectivité.

En conséquence, le conseil municipal décide à l'unanimité cette procédure qui sera inscrite à l'article 6542 du budget.

B) Le conseil municipal confirme les crédits inscrits au budget primitif 2020 pour la subvention à allouer au CCAS et autorise le Maire à effectuer le versement d'un montant de 5 567 euros.

### **V - Personnel communal**

Le conseil municipal est informé que Madame Sophie CABUT, exerçant les fonctions d'agent de service polyvalent à l'école a sollicité un temps partiel de droit à raison de 80% pour élever son enfant.

Le conseil municipal émet un avis favorable à sa demande.

Il est précisé que les rythmes d'exercice seront de 9 heures hebdomadaires en périodes scolaires. Les périodes dites de ménage pendant les vacances ne pourront pas bénéficier du temps partiel.

Une réorganisation des services sera nécessaire pour palier à son absence. Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à cet effet.

### **VI - Transport scolaire**

Le conseil municipal est informé que depuis le 1er juillet 2018, la compétence transport du Département a été transférée à la CA3B. De ce fait, elle a ainsi la gestion du transport scolaire.

Pour l'année scolaire 2020/2021 les familles devaient impérativement inscrire leur(s) enfant(s) sur la plateforme Rubis' Junior même en cas d'utilisation du transport uniquement pour se rendre au stade lors des temps d'activités périscolaires (TAP).

Lors de l'inscription les parents devaient s'acquitter de la somme de 20 euros par enfant correspondant à l'abonnement annuel.

Compte tenu du fait que jusqu'à présent aucun frais n'était demandé aux familles pour le transport scolaire à destination de l'école de Certines, le conseil municipal décide de rembourser aux familles domiciliées à Certines ladite somme.

Pour ce faire les familles devront fournir au secrétariat la carte délivrée à leur(s) enfant(s) ainsi qu'un relevé d'identité bancaire.

Une liste des enfants inscrits sera demandée aux services de Rubis pour contrôle et pointage.

## VII - Vente matériel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la collectivité a acheté en 2015 du matériel de sonorisation dans le but de s'en servir pour des manifestations à l'extérieur.

Cet équipement n'ayant que très peu été utilisé il avait été envisagé de le vendre. La commune de Journans ayant eu connaissance de cette information s'est portée acquéreur pour la somme de 250,00 euros. Cette proposition est acceptée. Le produit de la vente sera imputé à l'article 775 du budget.

## VIII - Secrétariat

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que Madame Maryse MAURER a obtenu une mutation au sein d'une autre collectivité. Son départ étant prévu au 1er décembre 2020 son remplacement doit être envisagé au plus tôt.

Il expose ensuite que Madame Véronique COLOVRAY fera valoir ses droits à la retraite à moyen terme et que par conséquent il serait judicieux de réfléchir d'ores et déjà à son remplacement.

Il évoque également la fragilité du secrétariat et soumet l'hypothèse d'augmenter le temps de travail du poste de l'agent d'accueil.

Après réflexion, le conseil municipal à l'unanimité convient qu'il est nécessaire de renforcer le secrétariat en créant un poste à 35 heures pour l'accueil à la place de 28 heures actuellement.

Il souhaite que la personne qui sera recrutée soit titulaire de la fonction publique avec une expérience dans une collectivité similaire de façon à seconder d'avantage la secrétaire de mairie et de ce fait pouvoir la remplacer lors de ses absences voire lors de son départ à la retraite

Le Maire est autorisé à procéder à la déclaration de vacance auprès du Centre de Gestion de l'Ain et à prendre toutes les dispositions relatives au recrutement.

## IX - Informations diverses

Le conseil municipal

- a été informé des aides d'urgences COVID 19 apportées par la CA3B à diverses entreprises Certinoises ;
- a fait un point sur les inscriptions des conseillers dans les commissions thématiques de la CA3B ;
- a été informé que les services techniques sont en train de réaliser une « cabane à livres ». Son emplacement reste à être défini ;
- a pris connaissance de divers comptes rendus de réunions ou d'assemblées générales ainsi que l'état d'avancement de divers dossiers.

☞ Séance levée à 23 h 15 ☞

oo 0 oo

Prochaine réunion jeudi 12 novembre 2020 à 20h15 (et non le 19 comme fixée antérieurement).

Fait à Certines, le 9 novembre 2020

Le Maire,  
Éric THOMAS

